

HARMONISATION

RAPPORT

À L'INTENTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL CANADIEN DES ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

25-26 mai 2009
Calgary, Alberta

Les objectifs de ce rapport sont de résumer les discussions et activités pertinentes à l'« Harmonisation des normes d'entrée à la profession » depuis l'AGA 2008 du CCAG et de faire ressortir des arguments pouvant mener à l'élaboration d'actions spécifiques visant à faire avancer encore plus cette initiative. L'Harmonisation comporte des liens étroits avec l'initiative sur la mobilité de la main-d'oeuvre des gouvernements provinciaux et du fédéral. Plusieurs discussions se sont tenues sur la meilleure façon d'obtenir l'harmonisation depuis la signature en 2001 de l'Accord de reconnaissance mutuelle par tous les groupes de réglementation en arpentage. Les membres présents à l'AGA 2008 se sont entendus avec beaucoup d'insistance sur le fait que « **nous n'avons plus le temps de discuter. Autant les individus que les associations ont atteint la limite de leur patience et de leur capacité à attendre et à écouter encore et encore d'autres discussions** ».

Un PE est en développement entre le CCAG et le CCEAG de même que le mandat et les documents concernant les politiques d'agrément. Le 16 décembre 2008, des représentants du CCAG, du CCCE et du CCEAG se sont rencontrés par téléconférence afin d'étudier les politiques et les processus visant à transférer certaines activités et responsabilités du CCCE vers le CCEAG.

La discussion était centrée sur la relation entre l'initiative sur l'harmonisation, le CCCE, le CCEAG et le CCAG (ou son successeur, les Géomètres professionnels canadiens). Les points suivants furent établis :

- Il est nécessaire d'établir un processus et une documentation visant à transférer des tâches et des responsabilités du CCCE vers le CCEAG,
- Le programme d'enseignement « appartient » aux associations membres et le CCEAG accepte de l'administrer en tant que fournisseur de service,
- Des aspects des politiques et de l'orientation stratégique en regard du programme d'enseignement se doivent d'être considérés en vertu de la relation entre les Géomètres professionnels canadiens, les associations et le CCEAG,
- La communication avec l'OAGQ est primordiale et des stratégies se doivent d'être étudiées,
- Les Géomètres professionnels canadiens peuvent, selon une entente avec les organismes de réglementation, les représenter dans des domaines tels que des demandes de financement et des apports stratégiques au niveau du fédéral. Le

CCEAG pourrait aussi se voir octroyer une tâche similaire dans des situations qui s'appliquent à ses responsabilités.

Il fut mentionné que puisque la profession ne possède pas actuellement d'exigences d'entrée harmonisées, le CCEAG doit être en mesure de fournir des services de certification en vertu de normes différentes selon les associations jusqu'à ce que l'harmonisation complète soit accomplie.

Ce qui doit être fait :

Nous devons accomplir les tâches suivantes afin d'implanter les programmes d'enseignement. Beaucoup de travail reste à faire et le CCAG s'est assuré d'une aide de financement du fédéral afin d'accélérer le processus de mise en œuvre. Même en jouissant d'un financement complet, le travail qui reste à accomplir est immense et nous ne pourrons l'achever avant au moins un an. Plusieurs actions spécifiques ont été identifiées une liste des prochaines étapes a été élaborée pour le développement d'une harmonisation complète :

Considérations sur les processus et politiques :

- Le volet des programmes facultatifs de la proposition comprend 5 éléments à l'heure actuelle. Nous devons déterminer lesquels de ces éléments feront l'objet d'un examen parallèle par le biais du CCEAG.
- Certains s'interrogent sur le qualificatif à attribuer aux « autres » options définies comme des cours postsecondaires avancés en sciences géomatiques tels qu'approuvés par l'autorité en la matière (commissions d'examen du CCEAG, de la CEPAAG, de l'AERC et de l'OAGQ). Il est suggéré qu'un processus d'agrément préalable des options soit mis en place. Une politique doit être élaborée en collaboration avec le CCEAG, la CEPAAG, l'AERC et l'OAGQ en vue de déterminer quelles sont les options admissibles.
- Des écarts subsistent entre les processus d'agrément des programmes universitaires et le processus de reconnaissance des équivalences des candidats qui n'ont pas complété un programme agréé. Un écart subsiste également entre le niveau universitaire que la profession exige et la possibilité de suivre un parcours académique en dehors du programme d'obtention d'un diplôme universitaire.

Consultations auprès des organismes de réglementation et des établissements d'enseignement postsecondaire :

Il sera nécessaire de procéder à l'examen des programmes d'enseignement postsecondaire agréés à l'heure actuelle et de planifier le processus transitoire à appliquer lors de la mise en œuvre des nouveaux programmes d'enseignement. Les établissements d'enseignement participeront également au développement des éléments des programmes d'enseignement afin de concilier les intérêts des candidats, de la profession et des établissements d'enseignement.

Détail des tâches à accomplir (programme d'enseignement) :

Il conviendrait que des spécialistes en la matière accomplissent ces tâches sous la supervision des auditeurs du CCEAG. Ces tâches incluront :

- une revue détaillée des éléments des programmes;
- une critique en règle et détaillée des études préliminaires;
- une revue des textes et références;
- la ré-élaboration des résultats d'apprentissages
- la réécriture des guides d'études, et dans certains cas, leur conception.

La discussion a tourné autour de ce qui est requis pour aller de l'avant et quatre sections clés où agir ont été déterminées.

Premièrement : Tous sont au courant des programmes de base et optionnels, mais les enjeux plus globaux ne sont pas complètement compris et nécessitent maintenant l'attention des administrateurs afin que les associations membres soient en mesure de considérer la proposition du programme d'enseignement dans son plein contexte puis d'aller de l'avant avec d'autres questions en lien avec l'harmonisation. Nous avons besoin d'une bonne communication et d'une stratégie.

Deuxièmement : Le CCEAG et le CCAG ont besoin de liens de communications clairs, ouverts et structurés. Il y a entente générale au fait que les programmes de base et optionnels ainsi que les processus d'accréditation et d'équivalences font naturellement partie des fonctions du CCEAG. Cependant, une phase de transition est nécessaire. Le CCEAG et le CCAG doivent appliquer conjointement la transition. La communication continuera d'être importante au-delà de la phase de transition et les liens entre le CCEAG et le CCAG (et son éventuel successeur, les Géomètres professionnels canadiens) ont besoin d'être considérés et développés avec soin.

Troisièmement : L'OAGQ et le CCEAG doivent considérer une stratégie de communication et le CCAG pourrait être en mesure de leur procurer un forum. Le CCEAG a invité l'OAGQ à venir se joindre à son Conseil en tant qu'observateur.

Quatrièmement : L'harmonisation a besoin d'aller de l'avant, tout juste après l'implantation des programmes d'enseignement de base et optionnels. La formation d'un comité sur l'harmonisation détenant un mandat spécifique en vertu de la structure du CCAG a été entérinée lors de la séance intérimaire du Conseil du CCAG en février 2009, mais les membres ne sont toujours pas nommés. Les points suivants ont été amenés au cours de la discussion sur ce point d'action particulier :

- Les objectifs de l'initiative doivent être reclarifiés
- Vers quoi nous dirigeons-nous avec l'harmonisation?
- Développer une stratégie de communication pour tous ceux qui sont impliqués
- Identifier toutes les exigences communes des associations
- Au sujet d'une structure de comité, les options suivantes furent suggérées :

- Que les membres du comité soient un groupe d'organisme de réglementation,
- Que le groupe soit constitué d'un membre de chacune des 5 commissions d'examen précédentes,
- Que le Conseil du CCAG soit ce groupe,
- Qu'un administrateur du CCAG serve d'agent de liaison auprès du CCEAG.

Conclusions :

- Le département de génie géomatique et géodésie de l'UNB a développé un nouveau programme d'arpentage en réponse aux demandes des associations à travers le pays. Le programme s'intitule « Bachelor of Geomatics » (Bachelier en sciences géomatiques), ou B.Geom., et rendra plus facile pour les diplômés d'un programme technique de deux ans en arpentage de continuer leurs études pour un autre deux ans au niveau universitaire, en complément de leurs exigences académiques pour pouvoir devenir un arpenteur-géomètre professionnel. L'UNB a récemment présenté une demande d'agrément pour ce programme.
- L'université de Calgary a effectué quelques modifications à son programme de génie géomatique. Elle a obtenu une extension d'un an de son agrément afin de permettre au nouveau programme d'enseignement national d'être développé et implanté plus avant.
- La prudence doit être de mise afin de s'assurer que les activités de règlementation des associations les plus larges ne sont pas transplantées dans les plus petites. Il s'agit d'un symptôme de « *rapprochement* des normes d'entrée ». L'*Harmonisation*, pour sa part, conduira à un terrain de jeu plus équitable pour toutes les parties.
- L'harmonisation complète doit inclure des normes communes au sein des organismes de règlementation concernant les processus de stage (Résolution 6).
- Afin d'être viable et pertinente, une organisation axée sur les membres doit procurer des services valorisés par ses membres et doit comporter un personnel professionnel afin de procurer ces services efficacement. Mais les membres ne devraient pas s'attendre à recevoir ces services gratuitement. Continuer à compter constamment sur le bénévolat n'est plus une solution viable.
- Un dialogue opportun et efficace (plus qu'un simple échange d'informations) est primordial pour faire avancer cette initiative. Une orientation et un consensus clairs doivent ressortir des organismes de règlementation avant que les politiques soient finalisées au niveau national.
- Nous avons besoin de plus qu'une planification proactive. Nous avons besoin d'une augmentation de la planification interactive. Plutôt que de continuer à communiquer seulement au sein de notre propre profession, nous devons être en mesure de développer d'utiliser efficacement un langage interprofessionnel.

- Les tendances actuelles ne peuvent être ignorées et doivent être examinées – utilisation des marchés, de l'enseignement et de l'environnement comme guide afin de définir et d'orienter notre futur.
- Le CCEAG, le CCAG et les associations doivent développer un Plan conjoint de gestion du changement durant la transition vers les Géomètres professionnels canadiens.
- Des points d'action ont été clairement identifiés et acceptés. Le Conseil doit maintenant identifier qui fera quoi, pour quand, ainsi que la quantité de ressources nécessaire.

Norm Coté

Champion du CCAG pour l'harmonisation